

Conditions d'utilisation pour les licences Viewer

Contrat de licence pour l'utilisation des données Viewer

1. Objet des stipulations

L'objectif du présent contrat d'utilisation constitue le transfert, contre rémunération, des droits de lecture des données de base et de calcul, inhérents au contrat de licence pour l'utilisation des données du catalogue digitalisé mentionné.

La licence autorise à utiliser les données d'une entreprise sur un site commercial, pour chaque entreprise d'un groupe il faut résoudre pour chaque licence.

2. Redevances de licence Viewer

Pour l'utilisation du catalogue digitalisé par application web, l'utilisateur paye à Enveloppe des édifices Suisse une redevance d'utilisation annuelle conformément à la liste des prix pour le catalogue digitalisé. Cette redevance comporte les droits Viewer annuels des catalogues digitalisés sous licence, indépendamment du fait qu'au cours de l'année facturée une nouvelle version ou une version partielle ait été livrée.

Le montant des redevances d'utilisation est fixé annuellement par Enveloppe des édifices Suisse et communiqué à l'utilisateur au plus tard le 1^{er} septembre de l'année précédente. Si l'utilisateur ne résilie pas le contrat conformément au chiffre 7, les nouvelles redevances sont considérées comme étant acceptées. Au cours de la première période contractuelle fixe (voir chiffre 7), la détermination de nouvelles redevances ne constitue pas un motif de résiliation.

Lors de la première utilisation du catalogue digitalisé, les redevances d'utilisation annuelles sont calculées comme suit:

01.01.20xx jusqu'au 30.04.20xx à 100 %

01.05.20xx jusqu'au 31.08.20xx à 66 %

01.09.20xx jusqu'au 31.12.20xx à 33 %

La redevance de licence Viewer est la même pour chaque catalogue digitalisé et s'élève par catalogue:

Membres d'Enveloppe des édifices Suisse	CHF 75.- hors TVA
Associations partenaires (Bois suisse, SESE, Pavidensa, APSFV)	CHF 90.- hors TVA
Non-membres	CHF 125.- hors TVA

Les titulaires d'une licence TED bénéficient d'une réduction sur le chapitre correspondant. Son montant s'aligne sur les informations correspondantes dans le formulaire de commande. Il n'existe pas d'autres rabais (en particulier rabais de quantité et de groupe).

Enveloppe des édifices Suisse peut librement élargir la catégorie des associations partenaires, lorsqu'une convention est passée entre les associations, stipulant que les membres des deux associations peuvent profiter des mêmes conditions de part et d'autre.

3. Conditions de paiement

La facturation a lieu pour la première fois après la signature du contrat de licence. Les factures subséquentes sont envoyées à chaque début d'année. Le montant de la facture est payable, net, dans les 30 jours. Si l'utilisateur ne paie pas la redevance dans les délais, Enveloppe des édifices Suisse peut

résilier le contrat avec effet immédiat. En outre, Enveloppe des édifices Suisse se réserve exclusivement le droit de livrer des licences de lecture seulement contre prépaiement.

4. Droits aux données de base et de calcul, exclusion du transfert à des tiers

Les droits découlant des données de base et de calcul appartiennent à Enveloppe des édifices Suisse dans la mesure où ils ne sont pas expressément transmis à l'utilisateur avec le présent contrat. L'utilisateur s'engage à n'utiliser les données de base qu'en vertu du présent contrat. Un transfert ou la mise à disposition à des tiers est prohibé. En cas d'infraction à cette disposition, Enveloppe des édifices Suisse peut appliquer ses droits légaux et contractuels, notamment conformément au chiffre 7 ci-après.

5. Livraison des données

Les données de base et de calcul remaniées en règle générale annuellement sont traitées de telle façon qu'elles sont à disposition de l'utilisateur à la mi-janvier de l'année suivante sur l'application web. Si le traitement des données de base et de calcul est retardé et que ce retard est imputable à Enveloppe des édifices Suisse, une réduction de la redevance annuelle sera consentie, à savoir:

- 1 mois 2 %
- 2 mois 4 %
- 3 mois 9 %
- 5 mois 12 %
- 6 mois et plus 15 %

Ces réductions de prix compensent forfaitairement et définitivement tous les préjudices ou autres dommages découlant d'un éventuel retard. Enveloppe des édifices Suisse décline toute autre responsabilité. Enveloppe des édifices Suisse ne peut pas être rendue responsable pour les retards de livraison des logiciels d'utilisateur imputables aux prestataires TED, à d'autres tiers ou à des événements de force majeure.

6. Erreurs dans les données de base et de calcul / responsabilité d'Enveloppe des édifices Suisse, ou exclusion de la responsabilité

Pour la qualité des données de base et de calcul, Enveloppe des édifices Suisse garantit exclusivement dans la mesure où les erreurs éventuelles sont corrigées et mises à jour directement dans le catalogue digitalisé lors de leur identification.

Si des erreurs sont identifiées par l'utilisateur, celles-ci doivent être signalées par e-mail à Betriebswirtschaft@gh-schweiz.ch

L'utilisateur prend acte que les **prix** contenus dans les données de base et de calcul **ne sont qu'indicatifs**. Suivant la situation du marché, ils peuvent grandement varier. Les prix mentionnés ne servent donc qu'à occuper l'espace. Les données de calcul insérées par Enveloppe des édifices Suisse ne libèrent pas l'utilisateur de son **obligation de reporter les données référentielles de son entreprise en effaçant celles d'Enveloppe des édifices Suisse**. L'élucidation des prix actuels du marché incombe exclusivement à l'utilisateur. Enveloppe des édifices Suisse n'endosse aucune responsabilité quant à la pertinence des prix indiqués dans les données de base et de calcul.

Au-delà de la responsabilité définie précédemment, **Enveloppe des édifices Suisse décline toute responsabilité, en particulier pour les dommages consécutifs** que subit l'utilisateur en raison de données erronées. La responsabilité est en outre aussi exclue pour les faits de personnes chargées par Enveloppe des édifices Suisse (comme par exemple les informaticiens, imprimeurs et autres).

Enveloppe des édifices Suisse répond des dommages subis par l'utilisateur en raison du présent contrat, ou en raison de l'utilisation des données lui ayant été confiées et/ou vis-à-vis de tiers, seulement jusqu'à concurrence du montant payé par l'utilisateur pour la redevance de l'année passée (toujours sous réserve des exclusions et restrictions de responsabilité stipulées dans le présent contrat).

7. Durée du contrat et résiliation

Le présent contrat de licence Viewer commence avec l'arrivée de l'exemplaire signé de l'utilisateur chez Enveloppe des édifices Suisse et est conclu jusqu'à la fin de la prochaine année civile complète. Sans résiliation, il se prolonge tacitement d'une année. Une adaptation du catalogue pour la période de prolongation est possible sans résiliation, lorsque cette adaptation est parvenue auprès d'Enveloppe des édifices Suisse au plus tard fin septembre.

L'utilisateur et Enveloppe des édifices Suisse peuvent résilier le présent contrat de licence par écrit en respectant un délai de résiliation de trois mois, ceci pour la fin de l'année. Pour des motifs sérieux (en particulier en cas de violation des sections 3., 4.), Enveloppe des édifices Suisse peut à tout moment résilier le contrat avec effet immédiat.

8. Dispositions finales

Sans l'accord écrit d'Enveloppe des édifices Suisse, l'utilisateur ne peut pas céder des droits et obligations découlant du présent contrat. Par contre, Enveloppe des édifices Suisse peut céder ses droits et obligations inhérents à ce contrat (ou aussi uniquement leur exercice ou application) à des tiers dans la mesure et aussi longtemps qu'aucun désavantage ne porte préjudice à l'utilisateur.